

Syndicat CGT DUNLOP

A l'attention de M. Fabien CHAUBRON

Délégué Syndical

Montluçon, Le 03 juillet 2013

Objet : Attribution de points ICT au poste vérification

Monsieur,

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue le 26 juin dernier en présence de salariés du secteur vérification. À cette occasion, ils ont exprimé leur demande de bénéficier de points ICT en raison des conditions de travail à leur poste de vérifieur.

Après étude des différents arguments avancés lors de cette réunion, nous vous informons que nous acceptons d'attribuer au poste de vérifieur 1 point ICT.

En effet, l'exposition à la chaleur dégagée par les pneus chauds, en particulier sur le poste vérification moto, et aux résidus d'ébarbage, peut justifier l'octroi d'une telle indemnité.

Cette indemnité sera versée à compter de la paie du mois d'Août 2013 (au titre du mois de Juillet 2013).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marjorie GAMBADE,
Responsable Ressources Humaines,

